Informations de base

2022/2992(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la répression des protestations pacifiques en République populaire de Chine par le gouvernement chinois **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Chine	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/12/2022	Débat en plénière		
15/12/2022	Décision du Parlement	T9-0445/2022	Résumé
15/12/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2992(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0563/2022	12/12/2022	
Proposition de résolution		B9-0569/2022	12/12/2022	
Proposition de résolution		B9-0571/2022	12/12/2022	
Proposition de résolution		B9-0572/2022	12/12/2022	
Proposition de résolution		B9-0573/2022	12/12/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0445/2022	15/12/2022	Résumé

Résolution sur la répression des protestations pacifiques en République populaire de Chine par le gouvernement chinois

2022/2992(RSP) - 15/12/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la répression des protestations pacifiques en République populaire de Chine par le gouvernement chinois.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, députés.

La défense et le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit devraient être au cœur des relations de l'Union européenne avec la Chine. Cependant depuis 2020, la Chine mène une politique «zéro COVID» très stricte, prévoyant des dépistages de masse et des confinements ponctuels et de longue durée qui restreignent gravement la liberté et les droits des personnes.

Le Parlement a exprimé son **soutien aux manifestants qui luttent pour les droits fondamentaux** et qui sont persécutés par le gouvernement chinois, notamment dans le cadre de la politique du zéro COVID-19. Il s'inquiète des **violations des libertés d'expression, d'association, de réunion, de la presse et des médias** en Chine - intensifiées par l'utilisation de la surveillance de masse - et demande que les droits de l'homme soient garantis.

Dans cette résolution, le Parlement a condamné :

- la réaction du gouvernement chinois aux manifestations pacifiques et la persécution des manifestants pacifiques à travers la Chine. Il a exprimé sa solidarité avec les victimes de l'incendie d'Urumqi et les membres de leurs familles et demandé qu'une enquête approfondie soit menée;

- l'agression violente et la détention d'un journaliste étranger qui couvrait ces manifestations;

- le recours généralisé à la **surveillance de masse et la censure** actuelle des réseaux sociaux;

- le fait que les entreprises technologiques chinoises TikTok et Tencent collaborent avec le gouvernement chinois pour rassembler des preuves sur l'identité des manifestants afin de permettre leur arrestation et qu'elles censurent l'internet.

La Chine est instamment invitée à :

- mettre immédiatement fin à la répression et à l'intimidation des manifestants pacifiques et à garantir les droits fondamentaux de chacun;

- libérer immédiatement tous les manifestants détenus à tort;

- veiller à ce que tous les journalistes puissent mener leur travail librement et sans entrave ni crainte de représailles et de cesser d'interférer avec les avocats et les professionnels du droit, les défenseurs des droits de l'homme et les autres personnes qui expriment ouvertement leur inquiétude à l'égard des manifestants ou qui défendent le droit de manifester pacifiquement, de les harceler et de les intimider;

- mettre un terme aux violations des droits fondamentaux à la vie privée et à la liberté d'expression ainsi qu'à la manipulation de l'information sur les réseaux sociaux.

- mettre fin à la répression des Ouïghours.

Le Parlement a demandé que l'UE prenne des **sanctions supplémentaires** à l'encontre des fonctionnaires et des entités chinoises responsables de crimes contre l'humanité. Il a également exprimé sa profonde inquiétude face aux récentes révélations concernant la présence de **postes de police chinois à l'étranger** dans de nombreux États membres de l'UE et dans le monde. La Commission, le Conseil et les services répressifs nationaux sont invités à assurer, de toute urgence, une bonne coordination afin de faire la lumière sur ces pratiques, de prendre les mesures appropriées et de fermer tous les postes de police chinois à l'étranger.

Les États membres sont instamment invités à :

- mettre fin à tous leurs accords d'extradition avec la Chine et Hong Kong;

- assurer correctement la sécurité des réfugiés chinois sous leur juridiction afin d'éviter qu'ils soient capturés ou qu'ils soient «persuadés de rentrer» ou attirés dans un pays tiers d'où ils pourraient facilement être rapatriés en Chine.

Enfin, le Parlement a appelé de ses vœux une volonté inconditionnelle de **reprendre le dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme**, qui n'a pas eu lieu depuis plus de trois ans, et a demandé à tous les dirigeants européens de communiquer clairement aux autorités chinoises la détermination de l'UE à réagir à une escalade de la répression contre les manifestants en soulevant la question dans les organisations internationales et en imposant éventuellement des sanctions supplémentaires, si nécessaire.